



Engagement d'une caution privée concernant un locataire parti

Par valet, le **09/01/2012** à **14:58**

Bonjour,

acte de cautionnement (caution privée) signé pour 5 ans (avec un montant de dette maxi)
dette du locataire qui se situe dans la période des 5 ans à partir de la signature du bail. (ex
entrée en 2003; parti en 2007 ; dette concernant des loyers dans cette période)
peut on toujours poursuivre la caution si cette dette n est pas réglée en 2012

je vous remercie pour votre réponse

cordialement